

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance et famille de Robertville Inc	Numéro de permis 2008425	Date d'inspection Le 22 juillet 2025	
Nom de l'établissement À petit pas dans mon école		Numéro de téléphone (506) 542-2453	
Adresse 1341 chemin Robertville Robertville NB E8K 2V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(8) Aux fins d'application du présent article, un enfant en bas âge peut uniquement être regroupé avec des enfants d'un groupe d'âge hétérogène en dehors des heures de 8 h 30 à 16 h 30, et ce à la condition que celui-ci soit constitué d'enfants d'âge préscolaire et d'autres enfants en bas âge.	10(8)	22 juil. 2025	22 juil. 2025
Commentaires : Les nourrissons étaient mélangés avec les préscolaires pendant le repas et le repos. Un plan est en place pour ne plus mélanger les nourrissons après 8h30 et avant 16h30. La lacune est maintenant conforme.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	27 mars 2026	
Commentaires : Une éducatrice est inscrite à la formation d'Éducation à la Petite Enfance et prévoit terminer en mars 2026. La lacune sera corrigée lorsque ce sera complété.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>- Le ratio enfants / éducatrices est respecté lors de l'inspection de renouvellement.</p> <p>La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. Le permis d'exploitation est recommandé pour une autre année.</p> <p>Observations: - Les enfants ont mangé leur collation, sont allés à l'extérieur et ont mangé leur dîner. Ils ont fait la période de repos.</p>
--

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 juillet 2025

Date

original signé par

Le 22 juillet 2025

Hélène Roy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date